

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuel les afférentes au marché N°3596/0017 du 16/03/2025, portant sur Travaux de parachèvement de la réalisation d'une Section de Recherches de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Biskra, conclu avec l'Entreprise ZATOUT DJAMEL, dont le siège social Cité Mekhadma à la Wilaya d'Ouergla, cette dernière est mise en demeure N°01 pour non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

A Cet effet, Entreprise ZATOUT DJAMEL est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.